Secrétariat « Associés Lasalliens »

LES NOUVELLES FORMES D'ASSOCIATION LASALLIENNE Rapport pour la Réunion des Visiteurs, en mai 2004

Chemin indiqué par le 43^e Chapitre Général

- □ « Pour favoriser et soutenir le processus de développement de l'association lasallienne pour le service éducatif des pauvres : Dans les sept années à venir, chaque Région, District, Sous-District et Délégation, décide des actions concrètes pour promouvoir la naissance et le développement de groupes de Partenaires et/ou Associés et des Frères, ou de Partenaires et/ou Associés entre eux qui réfléchissent sur leur identité pour la mission lasallienne ; et qu'ils développent des formes d'association. » (Proposition 1)
- « ... Évaluent et renforcent les expériences actuelles d'animation et d'accompagnement du partenariat dans les œuvres lasalliennes.
 Encouragent, soutiennent et évaluent de nouvelles formes de partenariat et d'association qui permettent à ceux qui les font vivre de trouver des nouvelles formes d'engagement au service éducatif des pauvres. » (Proposition 4)
- « ... que la formation des Frères et des Partenaires soit une priorité de l'Institut pour les sept prochaines années. » (Recommandation 4).
- □ « Que chaque District, dans la planification de ses œuvres et la gestion des biens, renforce son projet de service éducatif des pauvres en créant ou en promouvant des Communautés d'insertion avec la participation des Associés lasalliens, en lien avec les autres Districts ou Régions. ». (Recommandation 18)

1. Le chemin parcouru

1.1 Que font les Districts pour avancer dans la direction indiquée ?

A) Programmes de formation

Presque tous les Districts disposent d'un plan de Formation Lasallienne, même simple. L'effort de nombreux Districts est remarquable, en soutenant économiquement la formation lasallienne des éducateurs. Les meilleurs résultats s'obtiennent quand la formation s'adresse aux Frères et aux Laïcs ensemble.

Mais peu de Districts ou Régions développent des programmes systématiques d'approfondissement ou des programmes spéciaux pour la préparation des formateurs. Dans de nombreux cas, la formation consiste en réunions occasionnelles très sporadiques.

(Renseignements fournis par le questionnaire envoyé aux Districts

Le rapport complet a été envoyé en octobre 2002)

B) Processus de réflexion partagée

Plusieurs Districts ou Régions ont lancé des ateliers ou d'autres types de rencontres entre Frères, Associés et Partenaires, pour réfléchir en commun sur l'association et l'identité lasallienne. Les ateliers sont des moyens de susciter l'intérêt, résoudre les doutes, partager les expériences, dépasser les préjugés, et avancer ainsi vers diverses formes d'association.

En certains cas, les processus de réflexion partagée ont été difficiles et même traumatisants au début, mais l'acharnement à les maintenir actifs a permis d'avancer et de créer des cultures de participation au niveau du District et au niveau local, ainsi que des structures de communion très valables. Ces processus ont pour but de définir les relations de pouvoir et de favoriser la prise de décisions responsables. Ils comprennent une réflexion sérieuse sur la théologie et l'ecclésiologie inspiratrices des modèles de mission et de communion, et en arrivent à aborder également l'organisation financière, les options pédagogiques, les visées éducatives, les positions politiques...

Quelques exemples:

- L'élaboration de « l'Horizon District », en Argentine, avec plusieurs tendances communes aux Frères et aux Laïcs : pédagogico-pastoral, vocation, formation...
- Assemblée de la Famille Lasallienne des Philippines (2003)
- Colloques Européens sur l'Association et l'Identité Lasallienne, convoqués par la Commission Europe de Formation Lasallienne (2000 et 2004).
- Les participants de LLI (Lasallian Leadership Institute) se mettent d'accord pour former un « groupe émergent » afin d'explorer l'Association pour la mission et chercher à y voir plus clair en ce qui la concerne, avec l'accord des Visiteurs de la côte Est des USA. (Baltimore, LINE et New York).
- Atelier sur l'Association dans les Districts de Baltimore et de San Francisco (2003-2004). Il a favorisé la réflexion des Laïcs sur ce thème, qui est encore sous la coupe de la réflexion des Frères.
- Le Comité sur Association et Formation Lasallienne du District de LINE, a analysé les programmes des Associations d'autres Familles religieuses (2002-2003) et les apports spécifiques que Frères et Laïcs se font mutuellement en s'associant pour la mission.
- Semaine Lasallienne sur l'Association, ARLEP (Juillet 2002).
- Rencontre sur l'Association, RELAL (Juillet 2002).
- Atelier sur l'Association à la Délégation des Antilles (Juillet 2003).
- Rencontre des Associés et des Partenaires de France, à l'Assemblée Capitulaire de 2002.

C) Expériences communautaires et accompagnement

On en vient à vivre et comprendre le sens de l'association à travers la relation personnelle avec les autres associés et par les expériences communautaires au service de la mission. Certains Districts font en sorte que les groupes de personnes en processus d'association soient liées à quelque communauté de Frères ou d'autres associés, qui prennent la responsabilité de l'accompagnement et les aident à découvrir la valeur de la communauté, et quand ce sont des personnes qui ne sont liées à aucun groupe, ça favorise leur intégration en tout ou en partie à la vie communautaire.

On peut accorder une attention spéciale aux expériences de volontariat qui se développent en plusieurs Districts ou Régions : USA, Philippines, Mexique Nord, Équateur... Ces expériences permettent à leurs participants de posséder le vécu et la compréhension de l'identité et du charisme lasalliens, en leur permettant de s'engager concrètement à la mission à partir du cadre d'une communauté lasallienne.

La valeur que peut avoir l'expérience du volontariat dépend en grande partie de la qualité de l'accompagnement, communautaire et personnalisé, que l'on procure aux participants. Beaucoup des expériences actuelles sont soutenues ou accompagnées par des Frères âgés (65-75 ans), dont l'apport est très apprécié, en général, par ceux qui en sont bénéficiaires.

D) Participation à la responsabilité sur la mission

La formation lasallienne doit être suivie de la participation aux responsabilités de la mission, de la même manière que l'octroi de responsabilités doit être accompagné de la formation initiale et permanente qui permette de remplir la charge, pas seulement matériellement, mais en fonction du sens quelle possède dans le plan d'ensemble lasallien

En général, les Districts et Régions qui possèdent des plans de formation plus complets, sont également ceux qui jouissent des meilleures structures de participation. Dans quelques Districts, bien que l'on puisse compter sur des Laïcs suffisamment préparés, on ne leur confie aucune responsabilité importante, le critère étant que tant qu'il y a des Frères qui peuvent remplir ces fonctions, on ne doit pas les confier aux Laïcs. C'est là un paternalisme qui s'oppose au principe de base de l'Association Lasallienne.

En suivant les orientations du 43^e Chapitre Général (propositions 5et 6) qui propose aux Districts la création de structures chargées de la Mission éducative lasallienne qui soient pleinement participatives, diverses expériences ont déjà commencé, certaines étant antérieures au Chapitre Général :

- Le District d'Argentine s'est réparti en quatre régions pastorales, dont les commissions de directions sont tenues aussi bien par des Laïcs que par les Frères, à égalité de droit de parole et de vote.
- Le District de France prend la gestion et la responsabilité des œuvres éducatives par le biais de l'« Association La Salle » qui coordonne le réseau de centres sous la tutelle du District.
- Beaucoup de Districts ont créé un Conseil de la Mission, dans lequel participent Frères et Laïcs.
- Le District des Philippines a constitué le Conseil des Laïcs Lasalliens (Lasallian Partner's Council) qui se coordonne avec le Conseil de District des Frères et apporte le point de vue des Laïcs sur beaucoup d'aspects de la vie du District.

1.2. Les résultats sont en route

A) « Vous les reconnaîtrez à leurs fruits »

Le développement de l'association lasallienne porte ses fruits en formes nouvelles de *communion pour la mission*, entre Partenaires et/ou Associés Laïcs avec les Frères et Partenaires et/ou Associés Laïcs entre eux. Ces formes de communion pour la mission n'aboutissent pas toujours à s'institutionnaliser par des signes officiels, des promesses ou des gestes...C'est pourquoi, dans ce cas, nous parlons d'association « de fait », actuellement plus fréquente que l'association qui se manifeste (association formalisée ou institutionnelle). mais aussi bien l'une que l'autre sont des parties complémentaires du même processus d'association lasallienne.

Il est important de reconnaître, apprécier et accompagner l'association qui se forme comme un « fait » ou une « expérience » avant qu'elle n'arrive à se formaliser officiellement et même si elle ne parvient pas à se formaliser. Elle se caractérise par :

- l'attitude stable de solidarité avec les autres lasalliens et l'engagement dans la mission lasallienne (qui n'implique pas nécessairement l'action en institution lasallienne);
- la recherche de l'aliment et du sens de la responsabilité lasallienne, la conscience de collaborer à l'œuvre divine ;
- un clair sentiment d'appartenance au rapport commun lasallien et au District ;
- Un intérêt et une ouverture vers l'universalité de la mission lasallienne.

Le charisme lasallien se manifeste en de nouvelles formes d'associations à travers les réponses qu'elles apportent aujourd'hui aux besoins de la mission. Beaucoup d'œuvres éducatives traditionnelles se renouvellent grâce aux nouveaux associés, mais il faut signaler plus spécialement et reconnaître les œuvres et innovations éducatives que les nouvelles formes d'association sont en train de créer, dans le but d'arriver aux pauvres. Les Associés et Partenaires laïcs peuvent être des protagonistes et des créateurs, et pas de simples répétiteurs d'œuvres lasalliennes, et chaque District doit reconnaître ce protagonisme, l'animer et le développer.

B) L'association vécue comme un fait

Communautés chrétiennes lasalliennes, unies dans le charisme de l'Institut, mais sans liens explicites d'association. Bien que gardant leur autonomie, elles développent des liens de communion avec l'ensemble du District. Leur structure communautaire est très variable : dans certains cas, le moment de rencontre communautaire est hebdomadaire ou même quinquennal, même s'ils s'accompagnent habituellement de moments de convivialités plus intenses ou plus prolongés plusieurs fois au cours de l'année; mais ne manquent pas les cas de communautés chrétiennes vivant en commun sous le même toit et possédant un rythme quotidien de prière communautaire et un haut niveau de communication et de partage des biens, et tout cela en fonction de la mission éducative lasallienne.

Très souvent ces communautés de foi se forment à l'intérieur des communautés éducatives ou aux abords d'une œuvre éducative lasallienne, et collaborent avec elle de diverses manières. Mais fréquemment le charisme lasallien les fait découvrir de nouveaux besoins et leur donne l'initiative pour inventer de nouvelles réponses et commencer de nouvelles œuvres d'éducation.

- Communautés lasalliennes formées par des croyants de religions différentes. La mission les a unies, le désir de répondre aux besoins des pauvres, et ils se trouvent ensemble travaillant à l'œuvre de Dieu. Beaucoup d'éléments de la spiritualité lasallienne les aident à trouver le sens même de ce qu'ils vivent, même si chacun y ajoute la perspective de sa propre religion. Pour eux tous, Jean-Baptiste de La Salle est un maître de vie et de spiritualité. Ce type de communautés pluriconfessionnelles travaillant à la même mission est un signe que l'Esprit et sa manifestation parmi nous, le charisme lasallien, déborde le cadre de l'Église institutionnelle.
- Volontaires Lasalliens: On peut les définir comme une expérience d'association temporelle, par laquelle le volontaire se met gratuitement au service de la mission éducative lasallienne, pour une durée d'au moins un an (ou une année scolaire). La richesse de cette expérience provient du fait qu'elle est vécue en communauté, accompagnée et illuminée par la spiritualité lasallienne. Ce sera une expérience qui, en dehors du fait

- d'être positive par elle-même, ouvre la porte à une possible association plus stable, comme religieux, religieuse ou laïc.
- Communautés mixtes, formées par Frères, éducateurs séculiers (mariés et/ou célibataires), volontaires. Normalement, ces communautés surgissent convoquées pour répondre aux besoins concrets de la mission éducative lasallienne. Certaines fois, elles sont liées à une œuvre particulière, comme c'est le cas des Écoles San Miguel aux États Unis D'autres fois, il s'agit d'une communauté « d'insertion », c'est-à-dire, située dans une réalité sociale dont on a spécialement besoin, que ce soit un quartier urbain ou une zone rurale, pour capter de l'intérieur les besoins en relations avec l'éducation et donner des réponses ponctuelles ou globales.

C) L'association vécue comme un fait et un signe

- Chacune des formes d'association mentionnées antérieurement peut être reconnue officiellement dans le District et exprimée à travers quelque signe, quelque formule d'offrande ou de promesse.
- Fraternité « Signum Fidei ». Les communautés qui composent la Fraternité Signum Fidei, se trouvent dans la typologie de « communautés chrétiennes lasalliennes » que nous avons précédemment exposées, avec toute leur variété, car leur fonctionnement est loin d'être uniforme, mais avec un « Style de vie commun ». La Fraternité Signum Fidei est officiellement associée avec l'Institut FEC, et ses communautés s'intègrent dans le District. Il s'agit donc d'une association de fait et scellée de la part de chaque personne par un signe de la « Consécration Signum Fidei », qui, selon le « Style de Vie », est autorisé par le Visiteur du District.
- Les associés « de fait » à titre individuel sont nombreux dans le monde lasallien. Mais ceux qui désirent formaliser cette association et demandent la reconnaissance aux responsables de Districts vont en augmentant. Les engagements individuels d'association forment un genre très varié. Par exemple :
 - Les associés qui sont insérés dans les œuvres lasalliennes, ou même participent au travail d'animation du District. C'est le groupe le plus nombreux.
 - D'autres associés remplissent leur tâche éducative en marge des œuvres lasalliennes
 - Il existe des associés qui se mettent à la disposition du Frère Visiteur pour être envoyés où on a besoin d'eux, en fonction des nécessités du District.

2. Pistes pour le chemin

2.1. Confusions et doutes

Confusions qui résultent de la manière de comprendre l'engagement propre à l'association. Par exemple, en d'assez nombreux cas on pose comme objectif de la formation les engagements « externes » », au lieu d'attacher prioritairement la valeur à la recherche et au développement du sens dans les engagements ordinaires de la vie d'éducateur. D'un autre côté, beaucoup de Laïcs manifestent qu'ils ne se sentent pas capables de faire le pas vers l'association explicite parce que, pensent-ils, leurs obligations familiales ne leur permettent pas de « consacrer plus de temps » à l'activité éducative.

- Étendre le concept « d'associé » à tous les collaborateurs lasalliens, sans tenir compte de la qualité de l'engagement et de l'identification avec le charisme lasallien. On le fait parfois avec l'intention d'éviter les divisions entre les partenaires laïcs. D'autres fois, cette extension sans discrimination du concept est simplement une concession faite d'une manière paternaliste, parce que l'on ne croit pas que le laïc lasallien, s'il le souhaite, peut aussi arriver à vivre le charisme lasallien en profondeur. Et de cette manière, on les situe tous à un bas niveau de responsabilité par rapport au Frère.
- On confond fréquemment l'appartenance au District avec l'appartenance à l'Institut FEC. De cette façon, quand un Laïc est reconnu comme associé dans un District, on le considère comme appartenant à l'Institut. Cette confusion a probablement pour origine l'identification que l'on fait du District comme l'unité organisatrice de l'Institut, et cela uniquement; ou encore, d'après une autre perspective, à faire l'équivalence de l'Institut FEC avec l'ensemble des associés lasalliens. Il faudra donc clarifier que l'Institut FEC ne s'élargit pas par l'entrée des associés laïcs, mais que l'Institut s'intègre dans une autre réalité plus large qui est le nouvel ensemble des associés lasalliens, religieux et laïcs. Et le District en plus d'être l'unité organisatrice de l'Institut FEC, s'élargit par d'autres relations d'appartenance.

2.2. <u>Défis et urgences</u>

- Beaucoup de Frères et de Laïcs craignent que la formation à l'engagement d'association, que ce soit en tant que signe ou par la constitution d'un groupe d'associés, suppose une division entre les laïcs lasalliens, une espèce de mise à part. Sans nier que ce risque existe, il faut aussi affirmer que le charisme a besoin d'une certaine institutionnalisation dans la communauté ecclésiale pour être reconnu, transmis et continué. Mais, en même temps, le charisme ne s'attache pas à l'institution et se manifeste en des formes spontanées. Il faut obtenir une certaine tension dans le District entre les deux pôles, sans rompre avec aucun d'eux : faire en sorte que ceux qui se sentent appelés puissent signaler leur engagement à l'association de quelque manière, et, en même temps, reconnaître l'association d'autres qui la vivent sans l'institutionnaliser.
- Le peu d'intérêt envers « l'association » de la part de certains Frères dans quelques Districts est un obstacle sérieux pour le développement du processus d'association parmi les Laïcs. Excès de personnalisme et manque de sens d'appartenance au District. Là où l'on constate ce problème, il est urgent de travailler à la récupération de cette dimension associative dans l'identité des Frères, les aider à découvrir le contenu de leur Vœu d'Association, et entrer dans l'esprit d'association avec les Laïcs. en de nombreux endroits il pourrait être intéressant d'inviter les Frères à ce qu'ils fassent eux-mêmes un geste d'association en rapport avec les Laïcs qui partagent leur mission.
- Parmi les diverses formes d'association, les engagements individuels de personnes sans groupe de référence sont ceux qui sont sujets à plus de fragilité, et c'est là où les communautés de Frères et le District en son ensemble doivent être les plus attentifs à faciliter à ces personnes le lien avec quelque communauté concrète et les liens de communion qui fortifient le sentiment d'appartenance et s'occupent de la formation, du vécu de la foi, de la chaleur de la relation, de l'implication correspondant à la mission.

- Autant qu'il sera possible, il faut faire attention dans la formation et dans l'accompagnement, à la variété des situations dans les processus personnels, mais il faut également accorder une attention toute spéciale à la constitution de communautés qui puisent être porteuses du charisme lasallien et capables de le transmettre. Ces communautés, de Frères, d'Associés et de Partenaires Laïcs, ou mixtes, seront les piliers qui donneront consistance à l'Association Lasallienne.

2.3. Pistes pour avancer

- La reconnaissance d'une personne ou d'un groupe en tant qu'associé équivaut à reconnaître que le charisme lasallien est à l'œuvre dans le groupe ou la personne. Ce n'est pas l'octroi du charisme, mais l'authentification accordée par la communauté ecclésiale au travers de ceux qui représentent ce charisme dans l'Église. C'est également reconnaître que la personne ou le groupe est engagé dans la mission du fait de leur solidarité avec les autres associés, et non pas seulement à titre individuel.
- Ceux qui s'associent ne le font pas seulement avec les Frères, mais avec tous ceux qui servent la mission lasallienne. L'expression « s'associer à l'Institut » ne paraît pas exacte. Il vaut mieux dire « s'associer avec l'Institut » pour la mission. Et il faut que le Laïcs puissent s'associer entre eux, en même temps ou même avant de s'associer avec l'Institut. Les processus de formation doivent rendre les personnes capables, afin de se sentir propriétaires de la parole à l'intérieur du charisme lasallien.
- Les cinq caractéristiques lasalliennes de référence que le Chapitre Général énumère pour décrire le processus conduisant à l'Association sont applicables à toutes les cultures, et elles sont également assez larges pour pouvoir être assumées et adaptées aux différents endroits :
 - « Une vocation à vivre en référence au charisme de St Jean-Baptiste de La Salle et à ses valeurs ;
 - une vie de foi qui découvre Dieu dans la réalité, à la lumière de l'Écriture et, pour les personnes d'autres religions, selon leurs propres textes sacrés ;
 - une expérience communautaire vécue de diverses manières et selon l'identité de chacun ;
 - une mission qui associe au service éducatif des pauvres et qui implique une certaine durée :
 - une ouverture universelle qui transcende la personne et sa réalité locale. » (Circ. 447, pp. 4-5)

3. L'horizon qui commence à poindre au bout du chemin

3.1 Le nouvel ensemble des associés lasalliens

-L'ensemble des associés lasalliens (Frères et Sœurs, autres Consacrés, Laïcs associés) créée une nouvelle fraternité ministérielle dont la configuration est l'objet de tentatives et d'essais. Le nouvel aspect de cette nouvelle réalité formée de différentes vocations ecclésiales et par les divers groupes d'associés, a pour but de favoriser la communion des associés pour servir du mieux possible à la mission (le service éducatif des pauvres...) à partir du charisme lasallien.

- Cette configuration doit promouvoir la recherche partagée, le choix solidaire de réponses aux besoins de la mission, l'élaboration co-responsable des projets et l'action commune entre tous ceux qui partagent la mission.
- Et elle doit permettre de vivre le charisme en communion avec les autres croyants qui se reconnaissent « lasalliens » et de façon complémentaire avec ceux-ci. L'interprétation et la manière d'actualiser le charisme ne pourra pas être sous la seule responsabilité des Frères, mais de l'ensemble des associés lasalliens .
- Cette nouvelle réalité, différente de la Famille Lasallienne (qui comprend tous ceux qui sont en relation avec de La Salle, avec des liens variables) et de l'Institut FEC (qui ne comprend que les Frères), a besoin d'un nom pour pouvoir être identifiée convenablement. Les termes « Association Lasallienne » ou « Société Lasallienne », présentent l'inconvénient de servir actuellement à désigner des organisations très diverses.
- L'Institut FEC, de par sa relation historique avec ses racines lasalliennes, a la responsabilité d'exercer, bien que sans exclusive, un certain leadership d'animation en connexion avec les associés lasalliens, toujours dans le respect total de l'autonomie des divers groupes et Institutions qui composent l'ensemble. Il s'agit d'un leadership de proposition, non d'imposition. D'autre part, l'implantation quasi universelle de l'Institut FEC peut favoriser une structure d'organisation qui convienne aux divers groupes lasalliens.
- L'Assemblée Internationale de l'Association Éducative, décidée au 43^e Chapitre Général et mise en marche en deux phases en 2005 et 2006, sera probablement un moyen important pour continuer à donner forme à la communion entre les associations lasalliennes

3.2. La nouvelle configuration du District

- Le District doit être le « *cadre de référence* » où prennent forme les structures de la nouvelle réalité associative lasallienne (cf. Circ. 447, p.9).

 Il est appelé à se configurer en tant que « communauté des communautés lasalliennes ». Il l'était déjà quand il n'était formé que de communautés de Frères, mais aujourd'hui il doit se configurer en fonction de communautés beaucoup plus diversifiées
- Le grand objectif de la communauté de District est d'assurer la communion de ses communautés pour mieux servir la mission éducative à partir du charisme lasallien (cf. Règle FEC, 124). Pour cela :
 - Il doit garantir que la formation au charisme lasallien arrive à tous ses membres ;
 - Il doit favoriser la relation humaine, et à partir d'elle, la communion entre les communautés et entre les membres des communautés.
 - Par respect de l'autonomie et des particularités de chaque groupe institutionnel lasallien, il doit favoriser une réponse coordonnée aux besoins de la mission, aussi bien quant au discernement des œuvres actuelles, qu'au démarrage de nouvelles œuvres.
 - Il doit veiller à ce que tous les responsables de l'orientation des œuvres éducatives lasalliennes prennent conscience que le service éducatif des pauvres est une priorité fondamentale (Circ. 447, p. 11)
 - En s'appuyant sur les points antérieurs, il doit stimuler parmi ses membres le sentiment d'appartenance : au District, à l'histoire lasallienne vécue, à l'ensemble des associés lasalliens

- Ce que nous attribuons ici au District, en plusieurs cas revient à la Région.
- À mesure que de nouveaux groupes lasalliens vont s'incorporer au District, celui-ci doit adapter ses structures d'animation. Plus spécialement :
 - Le Frère Visiteur, « garantie de l'unité et de la vitalité du District » (Règle FEC, 132), continue à être l'autorité religieuse (Supérieur Majeur) respectée par les Frères ; ce rôle n'est pas applicable au reste des associés qui composent le District. Mais il doit assurer également un leadership d'animation pour l'ensemble du District, le partageant, selon les circonstances, avec les autorités des autres groupes la salliens représentés dans le District.
 - Le Conseil de District (Règle FEC, 136) en tant qu'entité canonique qui conseille le Supérieur Majeur, devra distinguer ou partager ses attributions, pour ne se réserver que ceux qui correspondent à sa fonction de représentant des Frères et agir de manière complémentaire avec les autres structures d'animation du District.
 - Le Conseil de la Mission, où sont représentés les divers groupes d'Associés et de Partenaires qui composent le District, peut assumer des fonctions de discernement et de décisions qui étaient autrefois attribuées au Conseil de District.
 - Ce qui vient d'être dit du Conseil de District et du Conseil de la Mission doit également s'appliquer respectivement au Chapitre de District et à l'Assemblée pour la Mission.